

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 4

Artikel: Projet d'organisation et de mobilisation de l'armée française
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333391>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et sa confiance en eux redouble dès qu'il se rend compte de son futur rôle comme unité constituante de ce vaste tout.

Disons aussi que l'instruction professionnelle donnée aux officiers est à la hauteur de ce qu'on attend d'eux : Elle développe au plus haut degré leur initiative individuelle et réussit à concilier chez eux deux qualités contradictoires : l'abnégation de leur volonté propre par la soumission respectueuse à l'autorité, d'une part, et, de l'autre, le vif désir de donner essor à leur émulation en encourant une responsabilité.

Remarquons, en terminant, que la tactique prussienne est la résultante d'une organisation militaire très complète, prenant sa source dans ce qui fait l'essence même de la personnalité prussienne. Il n'est point facile à une armée étrangère de s'assimiler les éléments constitutifs de cette organisation, et il faut se prémunir contre l'esprit d'engouement qui fait désirer à quelques-uns une organisation à la prussienne. En modifiant prématûrément l'organisation et la tactique d'une armée, sans tenir assez compte que l'une et l'autre sont, en une certaine mesure, le résultat des institutions politiques du pays, on aboutit trop souvent à un piteux replâtrage.

(Traduit du *Journal of the Royal United service institution*,
par A. van Muyden, lieutenant d'état-major.)

PROJET D'ORGANISATION ET DE MOBILISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

A propos d'un récent article nous disions que partout en Europe on s'occupait d'introduire des modifications dans les organisations militaires existantes ; pour se convaincre de la vérité de cette assertion il n'y a qu'à jeter un coup d'œil autour de soi : en France le service obligatoire et le volontariat d'un an entrent en vigueur ; la Russie apporte des changements analogues à la composition de son armée, l'Italie marchant sur les traces de l'Allemagne cherche à adopter le système prussien en tenant compte des modifications imposées par les mœurs et le tempérament de ses troupes ; l'Espagne malgré les orages politiques qui fondent sur elle ne veut pas rester en arrière et les Cortès sont nantis d'un projet qui a pour but de développer de plus en plus l'instruction de l'armée active composée d'engagés volontaires et de la renforcer en y adjoignant une réserve imposante composée de trois classes différentes⁽¹⁾ ; la Belgique est en pleine crise, les partis s'y livrent un combat acharné, les clériaux ne veulent à aucun prix du service obligatoire que leurs adversaires, les libéraux, défendent avec énergie ; enfin l'Allemagne elle-même, que ses succès ne paraissent pas avoir éblouie, songe à profiter des expériences acquises pour introduire dans le système qui la régit de nouveaux perfectionnements.

Ainsi qu'on l'a dit et répété bien souvent depuis 1870, la dernière guerre a eu pour résultat de bouleverser un peu partout les idées les mieux arrêtées ; les nations se sont dit : « pour qu'un peuple remporte

(1) Dès lors, grâce à la rapidité avec laquelle marchent les événements, la conscription a été abolie et le service obligatoire pour tous a été décreté par le nouveau gouvernement.

« des victoires aussi inouïes il faut que son organisation soit supérieure à toutes les autres, étudions-la et, si possible, tâchons de nous y former. » Mais, si l'organisation militaire proprement dite doit attirer l'attention de tous les esprits sérieux, il est une question importante qui s'y rattache d'une manière intime et qui doit ne pas leur échapper; en effet, de sa solution dépend souvent le premier succès: nous voulons parler de la mobilisation des armées.

Un exemple frappant de ce que l'on peut obtenir au moyen d'une mobilisation rationnelle nous a été présenté par l'armée allemande, tandis qu'au contraire les effets désastreux d'un système suranné imposé par la routine et la bureaucratie nous ont été révélés, au grand jour, par l'armée française; quelques détails sur ce sujet ne feront que mieux ressortir l'exactitude de ce que nous avançons.

Au moment de la déclaration de guerre le règlement de 1855, sur le transport des troupes, était encore en vigueur; un nouveau règlement existait bien en projet, il consacrait des améliorations notables, mais pour une raison ou pour une autre ce projet émanant de l'initiative du maréchal Niel ne fut pas adopté d'une manière définitive. La pratique avait toutefois introduit certaines modifications contraires au texte premier du règlement de 1855, ce qui eut pour conséquence d'amener à chaque instant des conflits fâcheux.

Pendant les premiers jours de la mobilisation, il régnait dans les gares une confusion inextricable. Contrairement aux prescriptions positives du règlement les régiments arrivaient plusieurs heures avant celle fixée pour le départ, accompagnés d'une foule énorme de parents, d'amis, d'enthousiastes et de curieux; profitant du désordre les soldats se débandaient, se répandaient dans les cabarets voisins et revenaient, tant bien que mal, reprendre leurs places en état d'ivresse complète. On prétend même (*Revue de France*) que parmi la foule qui entourait et poussait la troupe de toutes parts il y avait des gens qui profitaient du désordre et de la surexcitation générale pour dérober aux soldats des munitions en quantités considérables.

A teneur du règlement de 1855, les officiers devaient exercer une surveillance active sur l'embarquement de leurs soldats, dans les wagons qui leur étaient destinés, mais au lieu de le faire ils se déchargeaient de cette responsabilité sur les épaules des employés de gares. Mais ce n'est pas tout, les compagnies de chemins de fer, se conformant aux prescriptions antérieures, avaient compté les régiments de ligne à 2785 hommes et les bataillons de chasseurs à 938 hommes et composé leurs trains en conséquence, savoir: 101 wagons répartis en trois trains pour un régiment. Mais elles avaient calculé sans les changements introduits par l'administration militaire qui, au moment de la déclaration de guerre, et, sans avertir les compagnies, avait réduit l'effectif des régiments à 2250 et celui des bataillons de chasseurs à 800 hommes et encore le mal n'eût pas été bien grand si ce nombre réduit avait correspondu à la réalité, mais il n'en était rien, de sorte qu'il arriva un jour qu'à Paris, le régiment le plus complet ne comp-tait que 1290 hommes!

L'effectif variait aussi suivant les régiments de manière à défier tous les calculs, ainsi en un seul jour il se présenta, toujours à Paris,

dans une même gare, des régiments avec 1600, d'autres seulement avec 550 hommes ; en présence de ces faits il n'y avait que deux partis à prendre, expédier les trains tels qu'ils étaient composés et par conséquent à moitié vides, ce qui entraînait une diminution inutile de l'approvisionnement de wagons dans un moment où tout devait être mis à contribution, ou bien il fallait se décider à compléter le chargement en comblant les vides avec les troupes d'un autre corps, ce qui amenait alors un désordre impossible à décrire lors du débarquement.

Pouvait-il en être autrement ? si l'on songe au système en vigueur à cette époque, on doit répondre négativement à cette question.

Les dépôts étaient soigneusement séparés de leurs régiments, et bien que la France parût prendre l'avance en appelant dès le 14 juillet ses réserves, cette avance n'était qu'illusoire.

Elle envoyait sans délai ses troupes du camp de Châlons, des armées du Rhin et de Paris à Forbach et à Strasbourg, mais avec des effectifs réduits de moitié, pour ne pas dire davantage, et les réserves devaient, avant de pouvoir rejoindre, venir d'un bout de la France à l'autre pour gagner leur dépôts ; ainsi un habitant de St-Malo appartenant à la classe rappelée, dont le régiment était en garnison à St-Malo même, avant de pouvoir compter au régiment devait aller se promener à Lyon, où se trouvait le dépôt, puis s'étant mis en règle il revenait à St-Malo chercher son régiment.

La France a voulu se hâter et elle a voulu réaliser deux choses impossibles : la concentration et la marche en avant, et elle a payé cher cette expérience.

Les conséquences de ces fautes ne se firent pas attendre. Au lieu de 385,000 hommes qu'elle s'attendait à transporter, la compagnie de l'Est n'avait transporté effectivement au 27 juillet que 186,620 hommes. Les gares étaient encombrées de réservistes qui cherchaient au petit bonheur à rejoindre leurs régiments.

Si la France avait remporté les premiers succès, les conséquences de cette organisation vicieuse auraient encore pu être évitées, mais les journées de Wörth, de Reichshofen et de Forbach vinrent jeter partout la consternation et augmenter la confusion qui régnait dans toutes les sphères de l'administration.

Il y aurait encore beaucoup à dire, nous pourrions multiplier les exemples, citer des faits, mais ces quelques lignes suffiront pour démontrer que, de la méthode employée pour la mobilisation, pourront dépendre les revers et les succès, et que, même en cas de défaite, une organisation solide et conforme aux règles du simple bon sens pourrait encore les changer ou réparer les désastres, tandis qu'avec une organisation défectueuse, les premiers échecs deviennent aussi des malheurs irréparables.

On le sent bien à l'heure qu'il est en France et on cherche à profiter des dures leçons du passé. Dans son numéro de décembre le *Journal des sciences militaires* contient sur ce sujet un article fort intéressant, dû à la plume savante de Monsieur le lieutenant-colonel d'état-major Fay, à propos d'un ordre inédit de mobilisation de l'armée prussienne.

Nous aurions aimé pouvoir mettre, sous les yeux de nos lecteurs, l'article tout entier, mais la place dont nous disposons ne nous permettant pas de le faire, nous devons, à regret, nous borner à quelques extraits de ce travail.

Nous pensons, dit M. le colonel Fay, que nous devons procéder sans retard à la création de circonscriptions fixes de corps d'armée.

Nous savons toutes les objections que l'on élève contre ce système, mais nous avons cherché à les détruire autant que possible dans le mode de répartition que nous proposons.

Nous rejetons, avec tout le monde, des corps d'armée régionaux qui feraient revivre l'esprit de province et naître des pensées de fédéralisme⁽⁴⁾. Nous ne voulons pas même rechercher si des circonscriptions formées par l'Alsace et la Lorraine, comprenant pour chacune de ces provinces des corps d'armée actifs d'Alsaciens et de Lorrains, et des troupes territoriales, n'auraient pas mieux défendu ces malheureuses provinces que ne l'ont fait nos régiments groupés à la hâte en divisions. Nous comprenons d'ailleurs qu'après les horreurs de la Commune il soit nécessaire de tenir compte de l'état des esprits et que l'on doive éviter particulièrement de grouper dans les mêmes corps les habitants des grandes villes.

Nous demandons dix-huit corps d'armée, à deux divisions, ainsi que nous l'expliquerons ci-après. Ces corps d'armée seraient disposés en longues bandes, le long des voies ferrées, qui leur serviraient d'artères principales pour leur concentration. L'un d'eux, par exemple, partant du faubourg de la Glacière, le long du chemin de fer de Nantes, réunirait dans les mêmes cadres quelques Parisiens aux habitants d'Orléans, de Tours, d'Angers et de Châteauroux. Ce ne serait, on le voit, ni un corps provincial, ni un corps composé de citoyens d'une même grande ville.

Autour de Paris seraient disposés huit corps d'armée placés en secteurs, le long des huit chemins de fer de Lyon, de Belfort, de Nancy, de Soissons, du Nord, de Cherbourg, de Rennes et de Bordeaux. Le siège du commandement de ces huit corps serait à Bourges⁽¹⁾, Troyes⁽²⁾, Châlons⁽³⁾, Lille⁽⁴⁾, Amiens⁽⁵⁾, Rouen⁽⁶⁾, le Mans⁽⁷⁾ et Tours⁽⁸⁾. Paris, considéré comme ville fortifiée, continuerait à avoir son gouverneur. Sa garnison intérieure serait formée par les gardes de Paris; les forts, les postes-casernes de l'enceinte et quelques grandes casernes, comme l'Ecole militaire, la Pépinière, Napoléon et Reuilly, seraient occupés par les têtes de colonne des huit corps des environs de la capitale. On devrait hâter la construc-

(¹) L'Italie, dont l'unification est loin d'être faite, espère l'obtenir par son armée et pense pouvoir constituer, avant peu d'années, ce système de circonscriptions régionales sans lequel, elle le reconnaît, la mobilisation ne peut se faire qu'avec une funeste lenteur.

On doit faire remarquer, du reste, qu'avec le service obligatoire, la portion permanente de notre armée sera considérablement réduite. La loi nouvelle n'encourageant pas les réengagements, les soldats ne resteront en général que 3 à 4 ans sous les drapeaux; pourquoi, dès lors, faire changer de circonscription tous les trois ou quatre ans à un corps qui, dans cette période de temps, aura été presque complètement renouvelé? Quant aux cadres de sous-officiers, on ne sait pas encore comment ils seront composés, et ceux d'officiers peuvent être changés dans chaque corps par de fréquentes mutations.

tion des chemins de fer d'Orléans à Châlons, et d'Orléans à Rouen par Chartres, pour faciliter les communications entre ces circonscriptions. Chaque corps d'armée serait formé *d'une façon uniforme* de deux divisions d'infanterie, d'une brigade de cavalerie divisionnaire, d'une brigade d'artillerie, de troupes du génie, du train, et de services administratifs. Les dépôts des corps seraient échelonnés le long des voies ferrées, à côté des magasins ; ces dépôts seraient d'ailleurs aussi réduits que possible, et leurs cadres feraient de fréquentes mutations avec ceux des troupes actives. Ces dernières changeraient de garnison dans l'étendue du corps d'armée.

Les troupes constituant le corps d'armée se recruterait dans toute la circonscription, et les hommes, en passant dans la réserve, sauraient qu'au premier appel ils doivent se rendre au dépôt de leur ancien corps. Il est fort important en effet, ainsi que le fait remarquer l'ordre de mobilisation de l'armée prussienne, de faire rentrer dans les cadres qui les ont formés des hommes qui ont passé peu d'années sous les drapeaux.

Ce que nous disons des huit circonscriptions autour de Paris, s'applique aux dix autres dont les centres seraient à Rennes (9), Nantes (10), Bordeaux (11), Bayonne (12), Limoges (13), Clermont (14), Toulouse (15), Marseille (16), Grenoble et la Corse (17), et Besançon (18). La ville de Lyon, place fortifiée, environnée de trois corps d'armée disposés en secteurs autour d'elle, aurait, comme Paris, un gouverneur, des gardes spéciales, et les têtes de colonne des trois corps de Clermont, Grenoble et Besançon. Sa population serait répartie entre ces trois corps, comme celle de Paris entre les huit premiers.

Les grandes villes de Marseille, Toulon et Bordeaux enverraient leurs contingents dans deux corps voisins ; mais, n'étant pas places de guerre, elles seraient chefs-lieux d'un corps d'armée.

Nous insistons sur ce point que les corps d'armée devant être de composition semblable, doivent être compris dans des *circonscriptions égales au point de vue du recrutement*, chacune de ces circonscriptions devant, par conséquent, comprendre à peu près (⁴) le dix-huitième des 302,000 jeunes gens qui tirent annuellement au sort.

On pourrait commencer par constituer les corps d'armée dans les circonscriptions desquelles se trouvent des casernements suffisants ; les autres corps d'armée ne comprendraient qu'une division, et l'on attendrait, pour achever de les former, que les villes désignées eussent fourni les ressources de casernement nécessaires. Cette constitution définitive nécessiterait la création de dix-huit régiments nouveaux d'infanterie. Nous aurions ainsi, avec les 8 régiments d'Afrique, 152 régiments que l'on devrait maintenir à 1800 hommes en paix, soit 273,600 hommes, plus 21,600 chasseurs à pied, si l'on conserve un bataillon par division. Le total de 295,000 fantassins ne dépasse pas pour un effectif permanent de 400 et quelque mille hommes, la proportion de 75 pour 100 généralement indiquée.

Chaque régiment d'infanterie aurait 3 bataillons actifs à 4 compagnies de 125 hommes en paix et 250 en guerre, et 1 bataillon de

(⁴) Nous disons *à peu près*, à cause du recrutement des divisions de cavalerie.

dépôt de deux compagnies seulement en paix, de 4 à la mobilisation. La compagnie n'aurait que la moitié de ses cadres en sous-officiers et caporaux ; l'autre moitié serait conservée pour des sous-officiers et caporaux passés dans la réserve, ce qui assurerait à ces derniers, lors de la mobilisation, les places qui leur sont dues.

Les bataillons de chasseurs à pied et ceux d'infanterie légère d'Afrique auraient cinq compagnies, dont une de dépôt. Les premiers formeraient une seconde compagnie de dépôt à la mobilisation.

Nous avons actuellement :

	Bataillons.	Compagnies.	Bataillons.	Compagnies.
126 régiments d'infanterie,	à 4	de 24	soit 504	3024
4 " de zouaves,	à 3	de 27	12	108
3 " de tirailleurs algériens,	à 4	de 28	12	84
1 " étranger,	à 4	de 32	4	32
30 bataillons de chasseurs,	à "	de 8	30	240
3 " d'infanterie lég d'Afrique, à "	de 5		3	15
			Total actuel . . .	565 3503

Après les créations proposées, nous aurions :

	EN PAIX				LORS DE LA MOBILISATION			
	Bat.	Comp.	Bat.	Comp.	2 comp. par bat., soit 304 comp.			
152 rég de ligne,	à 4	14	soit 608 et 2128					
36 bat. de chasseurs à pied,	5		36	180	1 "	36	"	"
3 bat. d'inf. légère,	5		3	15	3 "	3 "	"	"
			647	2323				340 comp.
					A la mobilisation . . .	2663	compagnies.	

On voit que l'on aurait à créer actuellement (outre 14 états-majors de régiment) 82 états-majors de bataillon ; mais on supprimerait 1,180 cadres de compagnie⁽¹⁾, dont 340 seulement seraient rétablis pour doubler le dépôt lors de la mobilisation. Il y a lieu de faire remarquer ici que ces 647 bataillons, portés à 1,000 hommes, au moment de la guerre, ne donnent que 647,000 fantassins, y compris les dépôts, les non-valeurs et les troupes d'Afrique. Il ne reste ainsi que 500,000 à 550,000 fantassins pour la campagne, ou 700,000 hommes de troupes de toutes armes. C'est suffisant, mais c'est indispensable ; nous ne pouvons donc avoir ni moins de régiments ni moins de divisions.

Nous terminerons en insistant sur la constitution du bataillon à quatre compagnies, commandées chacune par un capitaine monté, que seconderaient trois officiers du grade de lieutenant et de sous-lieutenant. L'adoption de cette seconde unité tactique, forte de 250 hommes environ, nous paraît indispensable avec les armes nouvelles. Elle peut-être engagée isolément ; elle est assez importante pour opérer seule sur un point du champ de bataille ; elle ne présente pas assez de surface pour y être exposée à de grandes pertes, comme le serait le bataillon⁽²⁾.

(1) Nous avons dit que la nouvelle compagnie compterait 4 officiers, par conséquent un lieutenant de plus que l'ancienne.

(2) Il est nécessaire de déterminer ce que doit être désormais le bataillon. Il faut qu'il ait un effectif de 1000 hommes, cela est indispensable, ainsi que nous l'avons démontré, si nous ne voulons pas être écrasés par le nombre ; mais faut-il diviser ces 1000 hommes en 6 ou en 4 compagnies ?

Nous croyons que la compagnie de 250 hommes répond mieux que notre com-